



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 676**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session extraordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 22 février 2021, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 676 – Emprunt de 1 360 000 \$ pour la réfection de diverses rues.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec, et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce..... 11^e jour de juin.....
de l'an deux mille vingt et un.

Directrice générale adjointe à la comptabilité

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Brigitte April, directrice général adjointe à la comptabilité de la municipalité d'Ascot Corner, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 676 à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ascot Corner en date du 11 juin 2021.

Et certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 676 sur le site Internet de la Municipalité le 11 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour de juin 2021.

Directrice générale adjointe à la comptabilité